

# Simplification de la législation de la PAC Omnibus pour l'agriculture

Petr LAPKA, DG AGRI  
Comité de suivi, Luxembourg  
19 juin 2025

# Contexte

- Répondre aux **priorités du nouveau Collège**
- Annoncée dans la **Vision pour l'agriculture et l'alimentation**
- Travail de **préparation** / recueil des données



# Troisième Omnibus pour l'agriculture

- **Vaste ensemble de mesures** ciblant la charge administrative, les contrôles, la mise en œuvre, les réponses aux crises et les besoins d'investissement du secteur.
- Économiser jusqu'à **1,58 milliard** d'euros par an pour **les agriculteurs** et **210 millions** d'euros pour les **administrations nationales**.



## Simplification et rationalisation des exigences dans les exploitations afin de mieux reconnaître les situations locales et pratiques agricoles

- Les EM peuvent fixer les **normes BCAE** de manière à ce qu'elles soient compatibles avec les **exigences nationales obligatoires**, tant que ces dernières sont conformes aux normes BCAE;
- **Prairies permanentes**: définition (option de 5 à 7 ans) et BCAE 1 (réduction de 10 % par rapport à l'année de référence);
- **BCAE 2 (zones humides/tourbières)**: possibilité d'indemniser les agriculteurs pour (une partie ou la totalité) des exigences;



## Simplification et rationalisation des exigences dans les exploitations afin de mieux reconnaître les situations locales et pratiques agricoles

- **BCAE 4 (*bandes tampons*)** : clarification de la législation afin de mieux aligner la définition des cours d'eau sur la définition des cours d'eau établie dans la législation nationale.
- **Agriculteurs biologiques réputés conformes** aux BCAE 1, 3, 4, 5, 6 & 7;
- **Exemption des petits bénéficiaires** autres que les agriculteurs des **contrôles** de conditionnalité et des sanctions;



## Simplification et rationalisation des exigences dans les exploitations afin de mieux reconnaître les situations locales et pratiques agricoles

- Autoriser le **paiement par animal et par ruche** pour les engagements AAEC et l'agriculture biologique;
- **Outils de gestion des risques** : méthode plus simple de calcul des pertes;
- **Dispositif d'intervention d'urgence** pour aider les agriculteurs à faire face aux effets des **catastrophes naturelles** ou des **maladies animales**.



# Rationalisation du soutien aux petites et moyennes exploitations

- **Paiement en faveur des petits agriculteurs:** relèvement du plafond de paiement de 1 250 EUR à 2 500 EUR et exemption des exigences en matière de conditionnalité.
- Amélioration des conditions de soutien au **développement des entreprises agricoles:** montant forfaitaire pouvant aller jusqu'à 50.000 EUR.



# Mesures visant à stimuler la compétitivité et la digitalisation

- Amélioration des conditions d'accès aux **instruments financiers**: augmentation du plafond du fonds de roulement à 300 000 EUR
- Flexibilité accrue de l'**aide financière au secteur des fruits et légumes**
- **Outils numériques**: « déclarer une fois, utiliser plusieurs fois »
- Réduction de la pression liée aux contrôles et autres visites dans les exploitations: **contrôle sur place unique**



# Mesures pour les États membres

- **Simplification** du processus de **modification des plans stratégiques**
- **Arrêt** de l'exercice **annuel d'apurement des performances**
- **Clarifications et flexibilités** temporelles pour **le rapport annuel de performance** et **l'examen bisannuel des performances**
- Une plus grande **flexibilité** pour les États membres dans la définition de la **méthodologie des contrôles de conditionnalité**
- Lien entre la PAC et d'autres actes législatifs



# Autres mesures de simplification (Feuille de route)

- **Nouveau paquet** de mesures de **simplification** plus large en fin d'année
- Droit dérivé de la PAC
  - **Prolongation de 3 mois du délai pour le transfert entre piliers;**
  - Examen et identification d'éventuelles simplifications dans les **règles déléguées et d'exécution relatives à la production biologique**
- **Autres mesures** de soutien



# Calendrier

- 6/6: Réunion conjointe du Comité spécial agriculture (CSA) et du groupe de travail « Antici » sur la simplification
- 10/06: CSA et préparation du débat du 23/06
- 23/06: Débat lors de la session du Conseil AGRIFISH
- 16/07: ...



# Où trouver l'info?

- [La Commission simplifie la politique agricole commune pour soutenir les agriculteurs et renforcer leur compétitivité](#)
- [Questions et réponses sur le paquet de simplification de la politique agricole commune](#)
- [Common agricultural policy simplification package proposal \(EN\)](#)
- [Common Agricultural Policy simplification package – annex \(EN\)](#)
- [Roadmap for simplifying the CAP legal framework to reduce burden on farmers and national administrations \(EN\)](#)
- [Staff Working Document – assessment of impacts \(EN\)](#)



# Merci

